

# CHARTRE

# ETHIQUE

Réseau Agri-Intérim – Agri-Insertion



1	Préambule	p.2
2	Les valeurs fondamentales d'AGRI INTERIM- AGRI INSERTION	p.3
3	En conformité avec la législation	p.5
4	Respect des personnes	p.6
5	Pratique éthique dans les relations d'affaires	p.8
6	Nos pratiques au sein du réseau AGRI INTERIM	p.9
7	Conséquences du « Non-Respect » de cette charte éthique	p.14
8	Dispositif de signalement	p.15

## 1- PREAMBULE



Agri-Interim, est un réseau d'agences d'emploi spécialisées, dans le recrutement des métiers de la terre et de la mer, qui cultive sa différence à travers ses engagements et ses pratiques. Peu d'entreprises, agences d'emploi, ont cette origine familiale, et encore moins la spécialité dans ces secteurs d'activité. C'est ce qui fait la force de l'entreprise...qui grandit !

Agri Intérim c'est en effet l'histoire d'un projet familial, qui s'est construit autour de valeurs fortes et propres à cette idée d'esprit de famille : écoute – bienveillance - partage. Cependant au fil du développement, il a fallu œuvrer pour se structurer tout en conservant ces valeurs qui nous sont chères.

Aujourd'hui, nous voulons graver les pratiques qui nous tiennent à cœur, qui sont les nôtres depuis tant d'années, et qui font que nos collaborateurs intérimaires et nos clients, nous font confiance.

Chaque membre de notre équipe est attaché aux engagements qui sont les nôtres. Chaque collaborateur est partie prenante dans leurs applications.

Le réseau AGRI-INTERIM accompagne, conseille, défend le droit et l'égalité des chances, forme, innove et se renouvelle sans cesse ! Agri-Insertion, la petite dernière du réseau, est la concrétisation d'un projet lointain, d'une envie profonde d'aller encore plus loin dans l'accompagnement et l'insertion professionnelle. Car « aller vers » nous anime au quotidien !

Afin donc, de jouer pleinement son rôle d'entreprise citoyenne et dans un souci d'équité et d'égalité des chances, AGRI INTERIM, s'engage à respecter une charte éthique propre à son activité.

*Cette charte est diffusée à l'ensemble du personnel et prestataires extérieurs, également consultable sur notre site internet : [www.agri-interim.fr](http://www.agri-interim.fr)*

***Par cette charte éthique, nous engageons notre responsabilité sociale sur l'égalité et le respect des droits fondamentaux.***

## 2- NOS VALEURS FONDAMENTALES

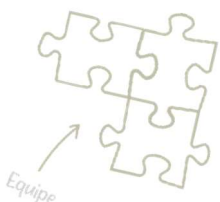
Le projet central d'AGRI INTERIM et AGRI INSERTION s'articule autour des ressources humaines. Prestataire de services dans le cadre du recrutement spécialisé dans les domaines du paysage, de l'agriculture, des travaux publics, du transport et de l'aquaculture, le groupe s'engage sur le plan sociétal et défend des valeurs essentielles, qu'il porte dans ses actions quotidiennes.

### ✓ *Le sens du service*

Agri Intérim, réseau d'agences d'emploi de proximité, s'inscrit dans la construction de relations durables avec ses clients, intérimaires, partenaires et collaborateurs de terrain. Cela passe par une expertise métier et une connaissance aigüe des besoins de nos clients et des attentes de nos intérimaires sur nos territoires : Grand Ouest et Hauts de France. Faire rayonner notre profession, innover et répondre de façon pertinente : avec écoute, bienveillance, pertinence et réactivité.

### ✓ *Savoir être et savoir faire*

Nos actions quotidiennes dans le cadre de nos missions sont guidées par le respect de nos interlocuteurs ainsi qu'une confiance mutuelle. Nous misons sur la transparence de nos démarches et échanges dans un esprit de cohésion d'équipe, avec des professionnels de terrain : responsables, chargé(e)s de clientèle, chargé (e) de recrutement, assistant(e)s d'agences, formés et compétents ayant un sens des valeurs commun, dans un esprit de partage et de confiance.



## ✓ Au cœur de notre projet : l'humain.

Au cœur du projet d'entreprise : l'humain ! Au quotidien, nous déléguons des hommes et des femmes auprès d'entreprises clientes qui ont des besoins en termes de recrutement. C'est notre mission première mais celle-ci ne peut être réalisée qu'en corrélation avec des principes fondamentaux que nous défendons : équité, loyauté, égalité des chances, respect de l'individu, défense des droits et éclaircissement des devoirs. Ainsi nous donnons à nos intérimaires la chance de pouvoir s'épanouir dans leur cadre professionnel, gagner en compétences, et évoluer au sein de l'entreprise utilisatrice, avec considération.

## ✓ Réactivité

Besoin urgent de personnel ? Recrutement pérenne ? Surcroît d'activité ? Difficulté à recruter ?... Autant de raisons qui incitent les entreprises de nos secteurs à faire appel à nos services. Pour répondre à cet enjeu et satisfaire les besoins, les collaborateurs du réseau sont formés à répondre de façon optimale et ce avec la plus grande des réactivités.

## ✓ Sécurité



Le réseau AGRI INTERIM s'engage à missionner les salariés dans un cadre de sécurité optimum. En s'assurant que tout soit mis en œuvre pour préserver la santé des intérimaires et l'intégrité physique de ceux-ci. Les conditions de travail doivent offrir un cadre serein qui favorise leur bien-être professionnel (cf. item 6 / nos pratiques).

## ✓ Responsabilité

Nous travaillons avec transparence et agissons de manière responsable afin d'assurer l'épanouissement de nos salariés intérimaires : garantie du cadre de sécurité, garantie de

revenus, suivi de parcours de formation, respect des droits ... Un accompagnement au quotidien afin de leur assurer un statut et un avenir avec le souci de diversité et d'égalité des chances, dans l'optique d'un développement durable.

### ✓ Progrès

Notre secteur d'activité en lien avec les ressources humaines est un secteur mouvant, évolutif, en perpétuelle mutation... A cette réalité, notre démarche s'inscrit dans une démarche constante de progrès et d'innovation. Nous avons à cœur d'évoluer et de répondre de manière adéquate dans un monde qui bouge : à nos clients, intérimaires et partenaires. A cet effet, nous faisons bouger les lignes de notre structure avec le souci de bien et de mieux faire : formation interne, mises en place de process, évolution de la communication, démarche RSE ... Des projets et progrès qui nous font avancer et répondre à de nouveaux enjeux en matière de recrutement.

### **3- EN CONFORMITE AVEC LA LEGISLATION**



Le réseau Agri Intérim s'applique à demeurer en conformité avec la loi. De fait AGRI INTERIM adhère également au code de déontologie du Prism'emploi qui est un socle commun aux entreprises du travail temporaires adhérentes. Code qui engage le respect de la loi et garantit une éthique au sein de la profession.

Agri Intérim respecte la législation qui lui est applicable, à titre d'exemple :

- ✓ L'emploi : le droit du travail, la réglementation de l'immigration, la sécurité sociale.


- ✓ *La sécurité* : Mise en place d'actions de prévention, d'information et de formation dans le cadre de la sécurité et afin de garantir la santé physique et mentale des salariés en poste.
- ✓ *L'information et la confidentialité* : Informations confidentielles et protection des données personnelles. (RGPD)
- ✓ *Le juridique* : Les règles relatives au niveau d'autorité et de délégation des pouvoirs et à la conservation des documents.
- ✓ *Les ressources humaines* : Le recrutement, la rémunération, la formation, les procédures de licenciement, la gestion des salariés et la sécurité ...
- ✓ *La comptabilité* : grand livre général, écritures de journal et prévisions budgétaires.
- ✓ *La fiscalité* : L'impôt sur le revenu, l'impôt à la source, la TVA.
- ✓ *La trésorerie* : La gestion de la trésorerie et les garanties
- ✓ *L'informatique* : Les sauvegardes, les archives, les réseaux.

#### **4- LE RESPECT DES PERSONNES**



*Notre mission au sein d'AGRI INTERIM est en adéquation avec nos valeurs fondamentales, le cœur de notre action étant les ressources humaines, nous avons à cœur de respecter la personne dans toute sa dimension.*



- ✓ Nous défendons un recrutement égalitaire, basé sur le respect et l'égalité des chances. Aucune discrimination ne peut être tolérée, en matière de : sexe, religion, race, origine, culture, niveau social, orientation sexuelle, handicap, maladie, situation familiale, âge ou opinions politiques ... Seul interfère dans le recrutement de nos intérimaires ou permanents, la notion de compétence.
  
  - ✓ Nous garantissons à nos équipes et salariés du réseau un cadre sûr et sain qui favorise le bien-être au travail mais aussi leur sécurité. Les intérimaires sont au fait des règles de sécurité qui doivent être appliquées dans le cadre de leurs missions, et peuvent exercer leurs droits de retrait auquel cas leur sécurité ne serait pas respectée. Tout accident doit être et sera signalé dans les délais impartis.
  
  - ✓ Dans le cadre de tout recrutement le respect et la considération sont de mise, nous nous engageons à ne tolérer aucune forme d'intimidation, de corruption ou de harcèlement. Tout manquement à ces règles sera dénoncé.
  
  - ✓ L'accompagnement de la personne est un pilier central de notre action : cela passe par une écoute des salariés du réseau, l'idée étant de faire monter en compétences les intérimaires délégués et les permanents par un accompagnement personnalisé et pourquoi pas un parcours de formation si le besoin est là. (Cf. nos pratiques au sein du réseau)
- 
- ✓ Le réseau s'engage en dernier lieu à une rémunération juste et compétitive. Les intérimaires doivent bénéficier du même traitement et mêmes avantages que les salariés permanents de l'entreprise utilisatrice.

## 5- PRATIQUES ETHIQUES DANS LES RELATIONS D'AFFAIRES

*Au regard de notre activité commerciale et de la vente de notre prestation de service, notre entreprise se responsabilise à plusieurs égards dans ses relations d'affaires : A l'égard des parties prenantes : clients, fournisseurs, partenaires, actionnaires, salariés du réseau ...A l'égard de l'environnement.*

Les valeurs de transparence et d'intégrité sont inhérentes à nos relations commerciales. Le discours commercial ainsi que la pratique commerciale ne doivent pas être mensongères ou trompeuses. L'objectif étant avant tout de conseiller au mieux afin de répondre au besoin en se référant au code de la consommation. Tout abus de faiblesse, de corruption, d'intimidation se verrait signalé et sanctionné.

A ce titre, aucune des parties prenantes de la relation commerciale doit subir quelque préjudice qu'il soit. L'intégrité de la personne est avant tout respectée et sa liberté prise en compte.

*Les éléments clés pour instaurer une relation commerciale conforme à notre charte éthique :*

- ✓ Créer une relation de confiance
- ✓ Fournir des informations claires
- ✓ Satisfaire le besoin client
- ✓ Accepter la critique et l'échange
- ✓ Tenir ses engagements clairement identifiés dans la proposition commerciale ou l'accord
- ✓ Assumer ses responsabilités
- ✓ Faire preuve de bienveillance auprès de ses différents interlocuteurs.



En résumé l'éthique des affaires doit s'inscrire de manière durable dans son environnement économique.



Cette conformité à cette éthique des affaires assure la pérennité de l'entreprise ainsi que la fidélisation et l'adhésion des parties prenantes.

D'un point de vue sociétal, cette charte éthique des affaires vise à respecter l'intérêt commun et citoyen.

## 6- NOS PRATIQUES AU SEIN DU RESEAU AGRI INTERIM

Après avoir énoncé précédemment nos fondamentaux : valeurs, éthique dans nos relations d'affaires, respect des droits humains ... Nous identifierons ci-dessous ce qui est mis en place au sein de notre réseau et qui est à mettre en corrélation avec les axes pré cités ci-dessus : en matière de **recrutement**, de **relations commerciales**, du **contexte économique** et **environnemental**.

Ainsi le groupe AGRI INTERIM, prestataire de services en ressources humaines s'engage de façon concrète sur le plan sociétal et environnemental dans le cadre de ses pratiques au quotidien.

### ✓ Le recrutement



Un recrutement qui s'inscrit dans le respect des droits humains, tels que définis dans la *Déclaration Universelle des droits de l'Homme*.



### ✓ Respect des dispositions légales dans notre procédure de recrutement

Offres d'emploi conformes à la législation et la réglementation : aucune discrimination n'est tolérée dans le cadre de la diffusion de nos offres d'emploi.

Process de recrutement : pré-sélection des candidats / Entretien / Diffusion des candidatures et délégation en respectant les règles de : **non-discrimination à l'embauche, promotion de la diversité, intégration des travailleurs en situation de handicap, parité hommes-femmes .../** Référence à l'article L1132-1 du code du travail.

### ✓ Conditions de travail



Pendant la durée de la mission, **AGRI INTERIM s'assure que les conditions de travail soient respectées conformément au droit du travail** : durée du travail, repos hebdomadaire, travail des femmes, santé, sécurité ...

Tout intérimaire doit bénéficier d'une formation à la sécurité dans les mêmes conditions que les salariés permanents de l'entreprise utilisatrice. Les équipements de base doivent être fournis par l'ETT et les équipements spécifiques par l'EU. Ces dispositions ont pour objectif de protéger le salarié pendant sa mission, c'est à l'agence temporaire ici AGRI INTERIM d'être le garant de la bonne application de ces dispositions.

Il existe également des dispositions médicales quant à la surveillance des travailleurs temporaires. Ce suivi doit être initié par AGRI INTERIM, qui fait une demande auprès du médecin du travail, dans le but là aussi de garantir la bonne exécution de la mission favorisant le bien-être et protégeant la santé du travailleur temporaire.

### ✓ Suivi et accompagnement de l'intérimaire



AGRI INTERIM, le salarié intérimaire et l'entreprise utilisatrice sont liées par une relation tripartite dans laquelle l'ETT est employeur du salarié délégué. A ce titre, l'intérimaire peut se

référer à l'interlocuteur de l'agence pour toute demande de formation et réponse à des problématiques particulières rencontrées. **L'écoute et l'accompagnement étant au centre de nos préoccupations.**



- ✓ Insertion : création d'une ETTI (entreprise de travail temporaire d'insertion) : AGRI  
INSERTION

Le réseau AGRI INTERIM encourage l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et favorise l'accès à la formation professionnelle. Des partenariats avec des acteurs locaux sont établis dans ce sens : permettant de réduire les freins périphériques liés à l'emploi (logement, santé, garde d'enfants, mobilité)

Ex : orientation vers le FASTT, le garage solidaire (location de voitures, scooters, vélos électriques)

- ✓ Accompagnement des nouveaux permanents du réseau et dispositions prises à leurs égards

Parcours d'intégration mis en place avec un accompagnement du réseau : formation au siège et suivi spécifique via le travail des référents d'agence qui ont pour objectif de tutorer les nouveaux arrivants – accès aux différents supports et documents en interne en matière de process et droit du travail (*convention collective et arborescence des documents internes accessibles*)

## ✓ Être salarié permanent du réseau AGRI INTERIM



Chaque salarié est accompagné dans le cadre de ses missions et évalué de façon régulière : par le biais d'un entretien annuel et un entretien professionnel d'évaluation tous les deux ans.

Chaque permanent à un référent hiérarchique auprès duquel il peut faire état de ses demandes, ses problématiques, ses attentes en matière de formation et autre ...

Tous les salariés du réseau ont accès de manière identique aux supports, fournitures, et éléments logistiques dont ils ont besoin dans le cadre de l'exercice de leurs missions, favorisant leur bien-être au travail et protégeant leur santé :

Le réseau AGRI INTERIM a à cœur de former ses salariés et de les faire monter en compétences. C'est un axe fondamental inscrit dans le projet d'entreprise. Ainsi en fonction de ses missions, chaque salarié se verra proposer des formations qui visent à développer de nouvelles compétences ou de perfectionner celles déjà acquises.

*A titre d'exemple une formation sur la « non-discrimination à l'embauche » a été suivie par l'ensemble des permanents du réseau.*

*Des ateliers d'ennéagramme et de communication non verbale ont été initiés afin de favoriser le bien-être en entreprise et la connaissance de soi-même.*

Un environnement **de travail collaboratif** et **serein** est privilégié, avec la mise en place de commissions diverses sur des thématiques telles que : l'activité commerciale, le recrutement, la communication, la formation...Celles-ci sont instaurées afin qu'aucun de nos collaborateurs ne se sente isolé et que chacun puisse être acteur des projets portés par l'entreprise.

## ✓ Les relations commerciales

### - Avec nos clients et fournisseurs :

AGRI-INTERIM s'engage à établir **des relations commerciales durables** avec un souci de transparence. Les conditions commerciales sont présentées de façon claire aux parties prenantes, toute notion de conflit d'intérêt ou de corruption est clairement notifiée comme sanctionnable et toute violation à cette règle sera signifiée par une procédure de signalement.

## ✓ Responsabilité sociale et environnementale

### - Développement économique et social :



Le réseau AGRI INTERIM s'engage à développer et travailler sur le territoire géographique sur lequel les agences exercent leurs activités : ainsi nous travaillons en partenariat avec des acteurs locaux :

- ✓ Cadeaux à destination des clients, intérimaires via des producteurs locaux.
- ✓ Livraison de plateaux repas par des prestataires locaux
- ✓ Travail avec des sociétés du territoire : leasing voiture, imprimerie, centres de formation...
- ✓ Ces partenaires et fournisseurs sont choisis dès lors qu'ils respectent la charte éthique de notre réseau et les valeurs défendues par AGRI INTERIM.

### - Respect de l'environnement

AGRI INTERIM s'engage à réduire son impact environnemental en mettant en place des pratiques durables au sein des agences. Elle encourage ses collaborateurs à adopter des



comportements éco-responsables : réduction de l’empreinte carbone, des consommations d’eau et d’énergie, de papier, de carburant, tri des déchets et démarche d’achats responsables.

A ce titre AGRI INTERIM a mis en place au sein des agences des affiches destinées aux bons gestes en termes de respect de l’environnement, les salariés du réseau ont également été sensibilisés à la démarche RSE et aux bonnes pratiques via l’intervention d’un prestataire extérieur KOSSOP, des poubelles de tri sont destinées aux agences et des notes de services ont été diffusées afin d’alerter sur ces bonnes pratiques.



Des projets en faveur de ces bonnes pratiques sont en cours de mise en place, en l’occurrence le passage à la dématérialisation qui évitera une consommation trop importante de papier et qui diminuera les coûts énergétiques.

*En résumé, le réseau AGRI INTERIM a le souci de bien et de mieux faire dans ce contexte économique et environnemental en constante mutation. A cet effet, un comité référent concernant la RSE à été constitué. Celui- se réunit de façon régulière afin de répondre aux différentes problématiques qui se posent et mettre en place des process qui s’adaptent au gré de l’évolution de notre société.*



## **7- EN CAS DE NON-RESPECT DE CETTE CHARTE ETHIQUE**

En cas de « non-respect » à ces principes établis au travers de cette charte éthique, les collaborateurs d’AGRI INTERIM sont amenés à remonter les informations par les canaux habituels, à savoir la ligne hiérarchique, les instances dédiées, et utiliser les dispositifs d’alerte.

*Tout manquement à cette charte est sanctionnable.*

## 8- DISPOSITIF DE SIGNALEMENT



Le dispositif d'alerte au « **non-respect** » de cette charte donne lieu à un signalement par cette voie :

1. Les collaborateurs sont invités à signaler toute infraction à **leur hiérarchie directe** : manager d'agences, référents d'agence, responsables de secteur, direction... Selon votre positionnement au sein de l'entreprise. Cette voie d'action semble la plus appropriée et la plus rapide.
2. Auquel cas si cette procédure s'avèrerait inefficace, l'adresse électronique par laquelle alerter toute infraction est la suivante :  
[corinne.bourdais@agri-developpement.fr](mailto:corinne.bourdais@agri-developpement.fr)

Fait à Liffré le 3 avril 2024

Corinne Bourdais,  
Directrice Réseau Agri-Intérim

Charte éthique réalisée par le groupe de travail concernant la « démarche RSE »

